

Boucherville, 31 janvier 2020

Madame Mélanie Drainville  
Régie du bâtiment du Québec  
800, place D'Youville, 16<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 583

**OBJET : Projet de règlement modifiant le Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires (RQPECP)**

Madame,

Dans le cadre de la consultation publique sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires (RQPECP), l'Association des entrepreneurs en revêtements muraux accueille positivement le principe de la formation continue.

Selon notre compréhension, la formation continue se justifie par l'évolution constante des codes et des normes ainsi que par les risques que représente la mauvaise exécution des travaux. Or, nos membres sont confrontés chaque jour avec des problèmes complexes, tant sur le plan des techniques du métier que de la sécurité du public et des travailleurs. De plus, dans le type de compétence du 21<sup>e</sup> siècle les acquis devront être la collaboration, la communication, les habiletés sociales et culturelles et la gestion des conflits.

À ce titre, notons que notre association ainsi que d'autres associations d'entrepreneurs spécialisés ont été consultées par votre organisation depuis plusieurs années, notamment en regard des modifications aux catégories de licences, mais malheureusement nous demeurons en attente de progrès en ce sens.

Dans le contexte où l'industrie de l'enveloppe du bâtiment est en perpétuel modernisation et développement il serait souhaitable d'adopter l'obligation de formation continue pour cette catégorie de licence afin de favoriser le maintien des connaissances, pour assurer la qualité des travaux et aussi la sécurité du public.

Nous saluons le début d'une nouvelle ère en matière de formation obligatoire, mais elle doit être implantée très rapidement à l'ensemble des entrepreneurs spécialisés car le retard et les impacts continuent d'avoir une influence négative sur notre industrie. Nous demeurons disponibles pour des échanges concernant la qualification professionnelle des entrepreneurs en revêtements muraux.

Veuillez agréer, Madame, nos meilleures salutations.

Caroline Rousseau, directrice générale